COMITE DE DEFENSE DES RESIDENTS DU QUARTIER DE LA CEREIRE DE ET DE SA PERIPHERIE

" Les Cigales " Chemin de la 2ème écluse La Céreirède 34970 LATTES
Association Loi 1901 n°3/16570

Association membre du CO.DE.TE.L.

La Céreirède le 14 février 2006

Propositions des acteurs pour la préparation du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'Arc Languedocien

Afin de préparer le débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission particulière du débat public (C.P.D.P.), en charge de son organisation, **sollicite vos propositions.** Nous nous sommes fixés comme objectifs d'une part de diffuser le plus largement possible une information complète, claire et adaptée à tous les publics, et d'autre part de permettre au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer. C'est précisément sur les moyens d'atteindre ces deux objectifs que nous attendons vos suggestions.

- Organisme :
  Comité de Défense du Quartier de la Céreirède et de sa Périphérie

Nous tenons à préciser que nous n'avons jamais reçu le questionnaire en date du 14 décembre 2005 - Il nous a été communiqué par le CO.DE.TE.L

- Nom et prénom des représentants : DULAC Jean-François

  BOISMENU Suzanne

  MEUNIER Cyril

  DONADA Carole

- Fonctions : Président, Vice-Présidente, Secrétaire et membres

- Coordonnées :
  "Les Cigales" Chemin de la 2ème écluse La Céreirède 34970 LATTES
  Tel : 06.30.60.09.73 - 04.67.58.22.00

  dulac@club-interner.fr

---

1) Vos attentes et vos objectifs dans le débat

- Etre écouté et entendu
- Voir traiter sans a priori politique ces graves problèmes de développement qui ne sont pas faits uniquement pour nous mais prioritairement pour l'Europe.
- Adapter l'intérêt général à l'intérêt particulier du Languedoc et notamment de la Région de Montpellier.

- Intégrer dans ce débat les projets en cours qui n'ont pas fait l'objet d'un débat public : A9 et L.G.V.

Pas de débat avant la mise à l'enquête publique pour le doublement de l'A9, alors qu'il y avait l'arrêté du 5 juillet 2005 qui l'instituait.

Pas de débat pour la ligne ferroviaire considérée comme un vieux projet dont la population devait être ipso facto au courant. Ceci est inexact : il y a eu changement de nature T.G.V. est devenu L.G.V. ; il y a eu changement de tracé, le T.G.V. devait aller jusqu'à Saint Brès, il s'est arrêté à Manduel, la L.G.V. va de Nîmes à Montpellier.

En ce qui concerne la circulation à Montpellier, donc en grande partie sur l'A9, il est impératif d'aménager l'autoroute existante en créant des sorties supplémentaires et judicieusement situées, en aménageant l'A9 elle même sans créer une A9 b et en perfectionnant le transit au Nord et au Sud de la ville.

Le problème local est dans les transports urbain et péri-urbain du grand Montpellier. Il faut y réfléchir avec raison, bon sens, en faisant abstention des sensibilités politiques.

2) Quelles problématiques et thématiques doivent selon vous être abordées au cours de ce débat ?

- Problème des circulations de transit
- Problème de leur interconnexion avec les circulations Nord-Sud et Est-Ouest (A 75, A 9, Nationales 113 et 112).
- Nécessité impérative de prendre en considération tout mode de transport donc fluvial et maritime (autoroute de la mer).
- Avoir des informations sur les raisons qui ont rendu la circulation démentielle :
  - pourcentage de véhicules légers transitants
  - pourcentage de poids lourds et la nature de leur cargaison
  - Pourquoi le yaourt fait trois fois le tour de l'Europe avant d'être livré en grande surface ?
  - Pourquoi les veaux français vont se faire "terminer" en Italie ?
  - Pourquoi certains outillages, engins sont fabriqués en divers endroits pour être assemblés ailleurs ? (multiplicité des transports) etc.

  Peut-on estimer l'importance de ces trafics ubuesques ?
- Alternatives de transport ailleurs que dans le couloir languedocien, par exemple dans le Piémont du Massif Central entre Vallée du Rhône et Carcassonne.
- Différentes origines et destinations des transports

- Quels sont les avantages pour les territoires traversés ? Nous voyons plus d'inconvénients que d'avantages. Toutes les infrastructures empruntant le même trajet provoquent une accumulation de nuisances donc un impact cumulé sur les conditions de vie et de santé : bruits, qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre, dégradation des paysages déstructuration des territoires traversés et de la vie sociale, destruction des terres agricoles et des ressources en eau. (Grave problème pour la prochaine décennie).

- Problèmes hydrauliques : effet d'obstacles successifs sur l'écoulement naturel de l'eau en cas d'inondation, effet d'imperméabilisation sur de grandes surfaces, impact cumulé sur la circulation des eaux souterraines, destruction des nappes phréatiques (c.f l'E.P de l'A 9 b)

3) Que doit contenir le dossier d'information soumis au débat pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ?

- Le dossier doit présenter des cartes récentes, actualisées, lisibles, d'une grandeur et d'une clarté suffisantes pour un lecteur ayant une vue moyenne, être sans répétition qui multiplie les pages inutilement, avoir des légendes intelligibles. Toute carte et tout graphique doit avoir des explications claires.

4) Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leur mode de diffusion ?

Il nous semble qu'une bonne diffusion doit toucher :

1) Les associations avec réunions d'informations

2) La Télévision (France 3) et la Radio (France Bleu Hérault)

3) Réunions d'information grand public

4) Site Internet

5) Affichage sur panneaux publics

5) Comment pouvez-vous nous aider à la diffusion de ces outils, notamment pouvez-vous envisager de nous consacrer un espace d'expression dans le support de votre institution ou de distribuer un document de la C.P.D.P ?

- En ce qui concerne notre association et sa participation au CO.DE.TE.L., nous pensons transmettre les informations au cours d'assemblées générales, de réunions, et en diffusant un bulletin consacré à cette question. Pour étoffer ce document, nous apprécierions que la C.P.D.P. puisse participer à son financement;

6) Selon vous quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ?

- Réunions publiques, débats par petits groupes permettant l'expression de chacun.

- France Bleu Hérault pourrait également permettre la participation du public.

- Forum ou blog internet

7) Où doivent se dérouler les réunions publiques compte-tenu de l'étendue géographique du débat ?

- Dans les principales villes languedociennes : Nîmes, Montpellier, Béziers, Sète, Narbonne.
- A Montpellier, lieux de réunions possibles : le Corum, le Zénith, le Parc des Expositions
- A Lattes, commune particulièrement touchée : Salle du Foyer Rural.

8) Quel(s) horaire(s) et quel(s) jours de la semaine ?

- Le Jeudi de 19 h - 21 h

9) Quels seront a priori vos besoin en informations, études, outils de communication de proximité ? Quelles autres suggestions pouvez-vous nous faire pour l'organisation générale de ce débat afin qu'il suscite le maximum de participation ?

- Un point mensuel largement diffusé sur l'avancement du débat.

Nom, Prénom : BOISMENU Suzanne - DULAC J. François - MEUNIER Gyl - DONADA Carole

Organisme : Comité de défense des Résidents du quartier de la Cerisaie et de sa périphérie

Téléphone : 06.30.60.09.73 - 04.67.58.22.00

Personne représentée (facultatif):

	Participera :	Ne participera pas :
• Réunion des acteurs le vendredi 24 février :	☒	sauf J.F. DULAC
• Réunion de présentation des modèles le 6 mars :	☒	

Merci de nous retourner ce coupon réponse dûment rempli à l'adresse suivante :
CPDP Vallée du Rhône et arc languedocien – 26 bd Saint-Roch – 84000 Avignon